

BIOGRAPHIE MIGRATOIRE

Population concernée : tout enquêté (homme ou femme, résident ou émigré) ayant réalisé au moins une migration (de 3 mois au moins).

NUM et NOM de l'enquêté-e :

Nombre total de migrations enregistrées :

Pour les nouveaux enquêtés :

« J'aimerais que tu me dises tous les endroits où tu as habité, pendant 3 mois au moins, depuis ta naissance jusqu'à maintenant. Tu es né-e à..., la première fois que tu as quitté ..., tu est allé-e où ? Et ensuite ?... »

Pour la mise à jour :

« J'aimerais que tu me dises tous les endroits où tu as habité, pendant 3 mois au moins, depuis le dernier passage de l'enquête. ». Citer la dernière migration enregistrée (cf fiche individuelle). « Ensuite tu es allé-e où ? ».

Enregistrer d'abord les lieux de résidence successives puis poser les questions pour chacune des migrations (à raison d'une colonne par migration, y compris les migrations de retour).

Effectuer la datation précise à la fin en tenant compte des dates exactes obtenues pour les naissances et les mariages.

Les types de migration distinguées sont les suivantes :

TRAVAIL : migration à destination urbaine ou dans les bassins d'emploi (plantations, mines, ...) dans le but d'y trouver un emploi rémunéré.

PEULS : gardiennage de troupeaux chez les éleveurs. Ces éleveurs sont généralement Peuls mais peuvent aussi être Bwa ou appartenir à une autre ethnie.

INSTALLATION : installation dans un village (l'individu cultive à son compte ou s'intègre à une exploitation).

FAMILIALE 1 : femme qui accompagne son époux, enfant qui accompagne son père ou sa mère.

FAMILIALE 2 : femme qui rejoint son époux émigré, enfant qui rejoint son père ou sa mère en migration.

RETOUR : retour dans un village où l'individu a déjà résidé ou dont il dépend (lieu de rattachement du lignage). Ne concerne pas les migrations vers les villes, ni les enfants confiés.

CONFIAGE : enfant célibataire confié à une famille ne résidant pas au même lieu (village) que le père et la mère, y compris les orphelins.

MATRIMONIALE : migration féminine correspondant à l'installation au lieu de résidence de l'époux.

Autres : Scolaire (non confié), Visite, Soins, Stage, Militaire, Travaux forcés... à noter en clair.

Noter précisément tous les cas flous

On raisonne à l'échelle de l'unité nucléaire :

- la migration d'une femme qui va en ville (ou qui retourne au village) avec son mari est considérée comme une migration FAMILIALE (1) même si la femme va exercer un travail ;
- la migration d'un homme marié avec son père n'est pas considérée comme une migration familiale mais traitée indépendamment.

Notes sur la qualité de la biographie migratoire :

.....

.....

